ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

TGV : Val-de-Marne

Question écrite n° 8084

Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur l'absence de couverture du TGV qui traverse la foret domaniale de la Grange (Val-de-Marne). Situee en sa majeure partie sur la commune de Yerres, cette foret de 2 000 hectares environ risque ainsi d'etre coupee en deux par une saignee de plusieurs dizaines de metres de large qui perturbera tres gravement les promenades en rendant le site forestier infranchissable et en creant des nuisances considerables. En consequence, il lui demande de bien vouloir preciser les dispositions qu'il entend mettre en oeuvre pour preserver la qualite de l'environnement dans l'un des sites classes de l'Ile-de-France, notamment en faisant amenager la traversee de la foret en tunnel.

Texte de la réponse

Reponse. - La ligne nouvelle d'interconnexion traverse la foret domaniale du Bois-de-la-Grange entre les communes de Yerres et de Limeil-Brevannes. La ligne nouvelle utilisera, sur la plus grande partie de la traversee, l'emprise de l'ancienne voie ferree allant de Limeil-Brevannes a Brie-Comte-Robert, ne creant pas de coupure supplementaire. Ainsi que cela a ete precise dans le dossier soumis a l'enquete prealable a la declaration d'utilite publique, la SNCF procedera au reamenagement des lisieres forestieres en liaison avec le service gestionnaire de la foret. Les chemins forestiers seront retablis pour permettre la continuite des itineraires de promenade, et assurer la libre circulation des mammiferes.

Données clés

Auteur : M. Brard Jean-Pierre
Circonscription : - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8084
Rubrique : Sncf
Ministère interrogé : transports et mer
Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 janvier 1989, page 222